

## PROCES-VERBAL

Objet : **Élection des représentants du quart parents**

Date de la séance : Lundi 2 octobre 2023 à 19h30  
Aula du Collège Courbet - La Tour-de-Peilz  
Présidence : Vincent Bonvin  
Auteur : Carole Dind

M. Hubert Olivier, directeur de l'Établissement primaire et secondaire, et M. Vincent Bonvin, municipal du dicastère Famille, Jeunesse, Sport et Culture, président du Conseil d'établissement, souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. 12 personnes participent à cette séance.

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres, répartis en quatre quarts :

- Un quart constitué de représentants des autorités communales (le municipal responsable des écoles, président du Conseil d'établissement, et trois membres du Conseil communal)
- Un quart constitué de représentants des parents d'élèves qui fréquentent l'établissement de La Tour-de-Peilz
- Un quart constitué de professionnels actifs au sein de l'établissement scolaire (le directeur et trois représentants du corps enseignant)
- Un quart constitué de membres de la société civile concernés par la vie de l'établissement, actuellement la responsable des UAPE au sein de la Fondation des structures d'accueil de l'enfance, le délégué à la jeunesse et aux sports et l'adjoint du chef concierge des bâtiments scolaires (+ un poste vacant)

Le règlement du Conseil d'établissement peut être consulté sur le site internet de la commune. Le Conseil d'établissement se réunit en général 3 à 4 fois par année. Il a la possibilité de créer des groupes de travail selon des thématiques particulières. Les représentants des parents sont élus pour une durée de trois ans, les autres quarts sont nommés pour la durée de la législature.

L'art. 33 de la loi sur l'enseignement obligatoire régit le rôle et les compétences du Conseil d'établissement, qui est chargé également de tenir le stand pâtisseries lors de la Fête de la Jeunesse dans le but de récolter de l'argent pour le Fonds des colonies de vacances. Une adresse électronique est à la disposition des parents d'élèves qui souhaitent prendre contact avec leurs représentants (quartparents@outlook.com). Ceux-ci peuvent aussi être contactés par téléphone ou par le biais des réseaux sociaux. Toutes les informations relatives au quart parents se trouvent sur le site internet de la commune, rubrique « Vivre à La Tour/Ecoles ». En règle générale, le vice-président du Conseil d'établissement vient du quart parents. Il a la responsabilité d'organiser et gérer le stand de pâtisseries pendant la Fête de la Jeunesse.

M. Yvan Kraehenbuehl, actuel vice-président, donne quelques explications sur le rôle du quart parents et les différentes thématiques sur lesquelles il peut discuter. Le quart parents tient le stand pâtisseries



de la Fête de la Jeunesse et participe activement au cortège. Il est disponible et à l'écoute des parents d'élèves, il récolte informations et idées qu'il peut rapporter au Conseil d'établissement. Il dialogue avec la Commune, la direction des écoles et les acteurs de la vie scolaire. Il a le soutien de l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE Vaud). Selon le règlement, une assemblée générale est organisée une fois par année.

Onze candidatures ont été déposées. L'élection a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, à la majorité relative au 2<sup>e</sup> tour. Chaque candidat dispose de deux minutes pour se présenter et indiquer ses motivations à faire partie du Conseil d'établissement. Les candidats sont :

1. Alejandra Egli – Francine et André 4P et 2P
2. Ludovic Rioux – Kenzo 8P
3. Jacob Turmel – Joseph 3P
4. Héraclès Dellas – Hera 5P
5. Alexis Dartois – Hiromi et Agathe 6P et 4P
6. Kader Chalabi – Safia et Naila 4P et 6P
7. Mathieu Rieder – Alexandra 8P
8. Yvan Kraehenbuehl – Nora Simond et Matt Simond 7P et 8P
9. Vanessa Costanzo – Malia et Luna 10VP et 6P
10. Abdulsalam Mohamad – Nojdar Mohamad 3P
11. Alexandre Stettler – Mathis 8P

Une douzième personne s'annonce : Valentina D'Ignazio – Christian Rosi 1P

M. Jacob Turmel est absent (il ne participe pas au scrutin), Mme Vanessa Costanzo est excusée. M. Alexandre Stettler retire sa candidature.

M. Vincent Bonvin en profite pour remercier les membres sortants pour leur travail. Les débats ont toujours été riches, intéressants et respectueux.

M. Hubert Olivier et M. Alexandre Stettler fonctionnent comme scrutateurs.

#### Résultat du scrutin (1<sup>er</sup> tour)

| <u>Bulletins<br/>délivrés</u> | <u>Bulletins<br/>rentrés</u> | <u>Nuls</u> | <u>Bulletins<br/>valables</u> | <u>dont blancs</u> | <u>Majorité<br/>absolue</u> |
|-------------------------------|------------------------------|-------------|-------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| 12                            | 12                           | 0           | 12                            | 0                  | 7                           |

#### *Sont élus :*

**Yvan Kraehenbuehl**      **10 voix**  
**Mathieu Rieder**        **8 voix**

#### *Obtiennent des voix :*

Alejandra Egli            5 voix  
Kader Chalabi            5 voix  
Alexis Dartois            5 voix  
Ludovic Rioux            4 voix  
Abdulsalam Mohamad    2 voix  
Valentina D'Ignazio      2 voix  
Héraclès Dellas           1 voix

#### Résultat du scrutin (2<sup>e</sup> tour)

| <u>Bulletins délivrés</u> | <u>Bulletins rentrés</u> | <u>Nuls</u> | <u>Bulletins valables</u> | <u>dont blancs</u> |
|---------------------------|--------------------------|-------------|---------------------------|--------------------|
| 12                        | 12                       | 1           | 11                        | 0                  |



**Sont élus :**

**Alejandra Egli**            **5 voix**  
**Kader Chalabi**            **5 voix**

**Obtiennent des voix :**

Ludovic Rioux            4 voix  
Valentina D'Ignazio    2 voix  
Alexis Dartois           1 voix  
Abdulsalam Mohamad   1 voix  
Héraclès Dellas         1 voix

Félicitations aux personnes élues ! Celles qui ont obtenu des voix sont considérées comme viennent ensuite en cas de démission d'un membre du quart parents.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h30. Elle est suivie d'une partie apéritive.

| <b>Prochaine séance</b>                              |
|--|
| Date et heure : <b>Jeudi 9 novembre 2023 à 19h30</b> |

La Tour-de-Peilz, le 3 octobre 2023

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le Président  
Vincent Bonvin

La Secrétaire  
Carole Dind

